

Avis adopté

Séance plénière du 13 juin 2023

Développement *solidaire* et lutte contre les *inégalités* mondiales :
se donner les moyens d’agir

Déclaration du groupe Familles

A la veille du lancement de la réforme du système financier mondial en faveur des pays émergents, les défis se cumulent pour les populations et familles des pays bénéficiaires de l’aide au développement : les pays du Sud s’interrogent en effet sur les efforts climatiques que ceux du Nord leur demandent alors que l’aide pour lutter contre la pauvreté et développer l’éducation des plus jeunes, notamment des jeunes filles, reste insuffisante.

Le cap fixé par les 17 Objectifs du Développement Durable de l’ONU en 2015 avec un système financier mondial renforcé devrait permettre d’éviter une division du monde, à condition de l’orienter dans la voie d’une transition juste. C’est le sens du présent avis que soutient le groupe Familles, notamment sur deux points.

La participation renforcée des sociétés civiles dans la mise en œuvre de l’aide publique au développement est à encourager. Actée dans la loi, il convient de la faire vivre car les organisations de la société civile sont les porteurs de projets de développement opérationnels.

Dans le mouvement familial, les Maisons Familiales Rurales en sont une bonne illustration pour permettre l’accès à l’éducation des enfants des pays en voie de développement.

Second point : selon la Banque mondiale, les migrants originaires des pays pauvres envoient trois fois plus d’argent que l’ensemble de l’aide publique au développement dépensée par les pays riches dans le monde. C’est dire l’attention qu’il convient de porter à ces transferts financiers, d’autant plus qu’ils sont destinés, à 90%, à satisfaire des besoins de première nécessité des familles : alimentation, santé, éducation ou logement. Dans ce cas, ramener le coût du transfert en dessous de 3% d’ici 2030, ce qui constitue l’un des ODD de l’ONU, serait bénéfique pour ces populations.

Le groupe Familles a voté l’avis.